

## Communication sur le débat d'orientation budgétaire 2016

---

Depuis le début de la mandature, nous poursuivons en matière de budget une double ambition : la recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la poursuite d'une véritable ambition en matière d'investissement. Si nous sommes contraints d'agir dans un contexte rendu difficile par la crise, il s'agit là d'un engagement politique fort, pris devant les Parisiens, et qui a vocation à durer tout le long de la mandature.

Ce débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter aux élus parisiens les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité et d'échanger sur les pistes à disposition de notre municipalité. Il s'inscrit dans le cadre dessiné au début de cette mandature, soit une volonté de sobriété pour nos dépenses de fonctionnement tout en garantissant un haut niveau de service public, la stabilité des taux de la fiscalité directe jusqu'à la fin de la mandature pour préserver le pouvoir d'achat des Parisiens et la mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissement de 10 Md€ sur la mandature, orienté en premier lieu vers les quartiers prioritaires et faisant une large place aux projets décidés dans le cadre du budget participatif. La sobriété requise des dépenses de fonctionnement de la collectivité parisienne demeurera la condition d'une politique d'investissement public dynamique, gage de créations d'emplois, de soutien à l'activité économique, de déploiement du service public et d'innovations au service d'un développement durable. Cette stratégie financière se déploie dans un contexte de contraintes inédites, la baisse des dotations de l'Etat et la progression des dépenses de péréquation étant appelées à se poursuivre en 2016 et 2017. Cette perspective se double d'incertitudes tenant à la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), présentée dans le projet de loi de finances pour 2016. Cette stratégie financière permettra à notre collectivité de se maintenir en mouvement tout en respectant une gestion sobre des deniers publics.

### **1. Le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2016 reste marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et d'incertitudes majeures.**

La gestion rigoureuse et sérieuse menée depuis 2001, reconnue notamment par la Chambre régionale des comptes en 2013 dans son rapport sur les marges de manœuvre financières de la collectivité parisienne, a permis de préserver les fondamentaux de Paris. L'exigence de sobriété dans la gestion des deniers publics demeurera notre boussole en 2016 et pendant toute la mandature.

La stratégie financière de notre collectivité visera avant tout à préserver la qualité de notre gestion. Nos indicateurs se situent en effet nettement au-dessus de la moyenne des grandes villes françaises<sup>1</sup>, qu'il s'agisse de notre capacité d'autofinancement (114 € / habitant pour Paris contre 41 € / habitant pour la moyenne des grandes villes) ou de l'endettement (51 % de ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement pour Paris contre 82 % pour la moyenne des grandes villes). La fiscalité appliquée aux ménages parisiens reste, en outre, beaucoup moins élevée à Paris que dans les autres grandes villes françaises, situation avantageuse encore accentuée par les choix fiscaux effectués par nombre de nouveaux exécutifs municipaux depuis 2014 (+1,8 % de hausse des taux d'imposition en moyenne dans les grandes villes en 2015<sup>2</sup>). Ainsi, pour une famille avec 2 enfants vivant à Paris, la taxe d'habitation est de 473 € (contre 1 057 € pour la moyenne des grandes villes) et la taxe foncière de 648 € (contre 1 057 € pour la moyenne).

---

<sup>1</sup> Données tirées des comptes administratifs 2014 (<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>). La strate de comparaison est celle des communes de plus de 100 000 habitants.

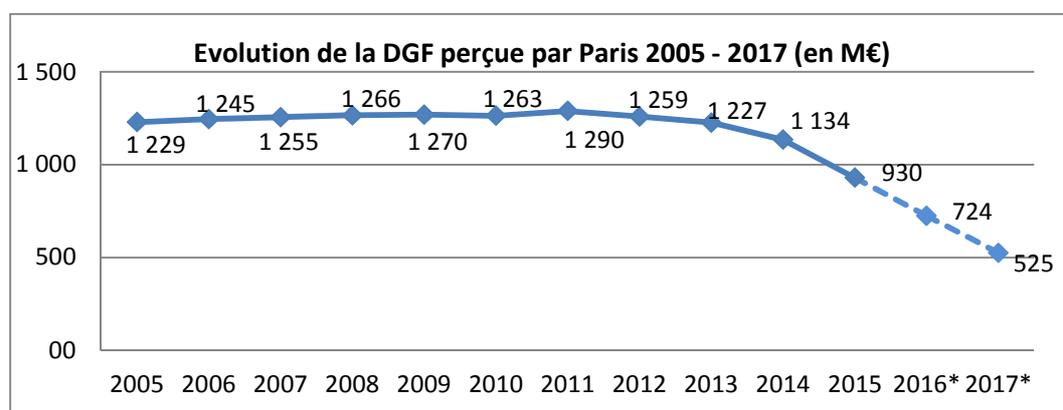
<sup>2</sup> Cf. enquête réalisée par l'Observatoire du FORUM pour la Gestion des Villes sur la fiscalité 2015 des grandes collectivités locales (<http://www.forum-gv.com/>).

Si les fondamentaux financiers de la Ville de Paris apparaissent extrêmement solides, les contraintes et incertitudes à venir sont d'une ampleur exceptionnelle.

### 1.1. Une baisse sans précédent des dotations versées par l'État, doublée d'une incertitude tenant à la réforme de la DGF communale annoncée pour 2016

La DGF, principal concours versé par l'État, enregistre en effet une diminution drastique dont le rythme s'accélère depuis 4 ans. Au gel de l'enveloppe des concours financiers engagé en 2011 s'est ajoutée la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Ainsi, au global, Paris a enregistré une baisse de sa DGF de près de 360 M€ entre 2011 et 2015, dont 92 M€ en 2014 et 205 M€ en 2015. Cette baisse devrait se poursuivre en 2016 et 2017, suivant un rythme de l'ordre de 200 M€ par an, comme illustré ci-dessous.

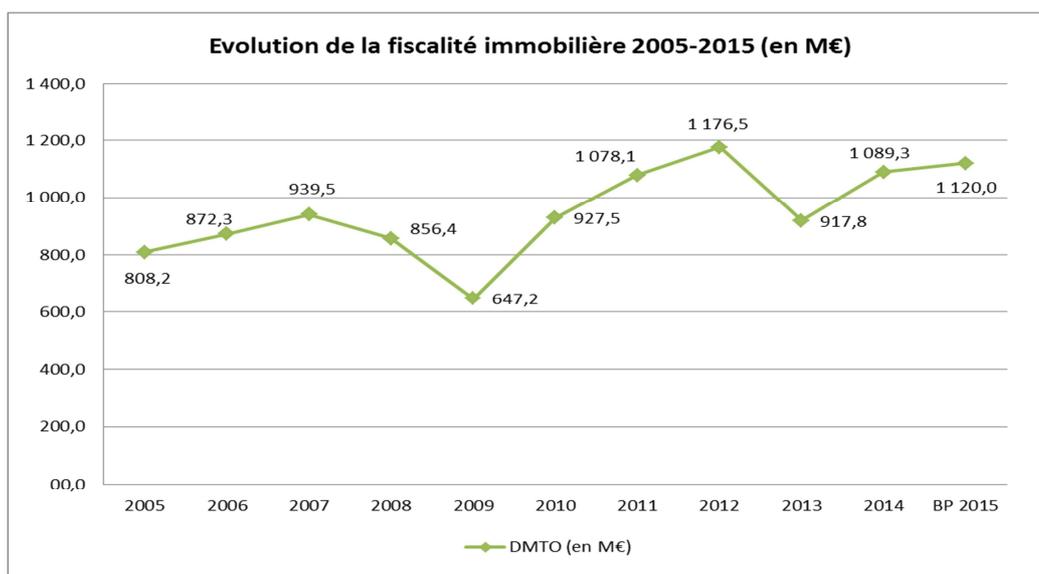


\* estimations pour 2016 et 2017

Cette trajectoire pourrait subir une inflexion supplémentaire à la baisse du fait de la réforme de la part communale de la DGF prévue dans le projet de loi finances (PLF) 2016. L'impact pour la Ville de Paris ne peut à ce stade être déterminé avec certitude. Le corridor d'évolution de la DGF des communes (-5 %/+5 %) pourrait en effet évoluer lors de la discussion parlementaire et les modalités de prise en compte des « charges de centralité » (qui s'élèvent à plus de 700 M€ pour Paris) doivent encore être précisées. Les conséquences de la création de la Métropole du Grand Paris sur le montant de la DGF de la Ville de Paris ne sont enfin pas stabilisées dans le PLF soumis au Parlement.

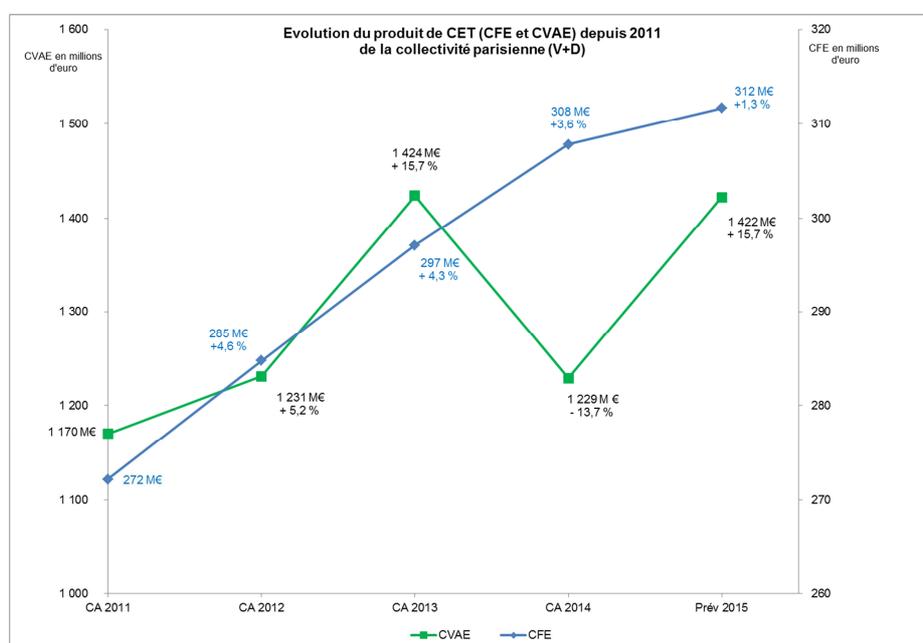
### 1.2. Des recettes de fiscalité immobilière solides et une CVAE probablement moins volatile.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent 14 % des recettes de fonctionnement de la collectivité parisienne, soit une recette de l'ordre de 1 Md€ par an. La ressource a globalement progressé sur la décennie écoulée (environ 800 M€ en 2005 contre près de 1,1 Md€ en 2014).



En 2016, les recettes de fiscalité immobilière de la collectivité devraient cependant demeurer solides. Le nombre de transactions progresse, le deuxième trimestre 2015 affichant une hausse de 15 % par rapport à la même période en 2014, les prix au m<sup>2</sup> continuant en outre à être légèrement orientés à la baisse sur (-3 %). Les conditions exceptionnelles en matière de taux d'intérêt pour les emprunts immobilier contribuent à cette nouvelle dynamique du marché immobilier parisien. Les prévisions de recettes pour 2016 devraient ainsi avoisiner les encaissements constatés à l'issue de l'année 2015.

S'agissant de la CVAE, la volatilité de cette recette a caractérisé la période récente. La création de la Métropole du Grand Paris et les premières tendances communiquées par les services de l'Etat laissent cependant penser que cette volatilité pourrait s'atténuer en 2016.



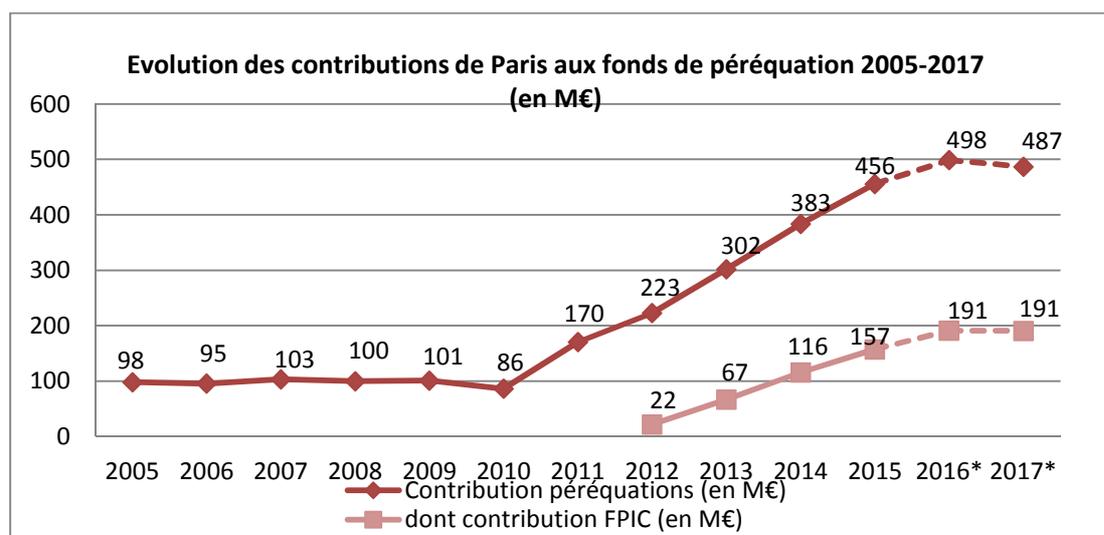
Les comportements d'optimisation fiscale qui avaient pu être constatés en 2014 ont semble-t-il pris fin en 2015, la CVAE perçue par la collectivité parisienne retrouvant son niveau de 2013. Cette volatilité rend naturellement l'exercice de prévision pour 2016 complexe, d'autant plus que la notification définitive du montant de la CVAE pour 2016 ne nous sera communiquée qu'en mars 2016. Par

ailleurs, dès 2016, la Métropole du Grand Paris percevra en lieu et place des communes la totalité de la fiscalité professionnelle (hors cotisation foncière des entreprises, transférée à compter de 2021). Ces ressources seront, dans les premiers temps de la Métropole, restituées dans leur quasi-totalité aux communes via le mécanisme de l'attribution de compensation. La Ville de Paris percevra ainsi en 2016 un montant identique à celui perçu en 2015 (part communale de la CVAE). Pour la part départementale, et donc pour le montant total de CVAE que la collectivité parisienne percevra, nous ne pouvons nous appuyer, à ce stade de la construction du BP2016, que sur les tendances transmises par l'Etat. Il semblerait ainsi que pour 2016, le niveau de cette recette pour la collectivité soit du même ordre de grandeur que celui constaté en 2015.

En 2016, Paris restera la collectivité la plus solidaire de France et contribuera puissamment à la réduction des inégalités territoriales dans notre pays.

Paris contribue désormais à cinq dispositifs de péréquation : deux au niveau communal (FSRIF et FPIC) et trois au niveau départemental (fonds CVAE, fonds DMTO, fonds de solidarité des départements de la région d'Ile-de-France – FDRIF).

Tandis que la contribution de Paris à la péréquation horizontale s'élevait à environ 100M€ par an jusqu'en 2010, elle a atteint plus de **455 M€** en 2015 : elle a ainsi plus que quadruplé au cours des cinq dernières années.



\* estimations pour 2016 et 2017

Le montant définitif de la contribution totale de la collectivité parisienne aux différents dispositifs de péréquation en 2016 devra être précisé lors des discussions parlementaires sur le PLF2016. Les discussions entre le gouvernement et les associations d'élus locaux se poursuivent en effet pour le FPIC : initialement prévu pour être doté de 1,2 Md€, ce fonds pourrait en 2016 selon le PLF s'élever à 1Md€. Aucune disposition spécifique ne figure en outre dans le projet de loi de finances 2016 pour le FSRIF. L'articulation de la réforme de la DGF communale et des contributions des collectivités territoriales aux fonds de péréquation devrait également être précisée lors des discussions parlementaires. Nos prévisions, conservatoires à ce stade, pour 2016, s'établissent ainsi à 498 M€, soit +42 M€ pour Paris.

Les dépenses sociales de la collectivité devraient également continuer à croître en 2016 d'environ 30M€, sous l'effet principalement de la hausse prévisible du nombre de bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité (AIS), soit l'APA, la PCH et le RSA.

Le besoin de financement de notre collectivité pour 2016 devrait ainsi, avant toute action sur nos dépenses ou nos recettes être du même ordre de grandeur qu'en 2015, soit d'environ 400M€. Nous visons néanmoins au BP2016 un niveau d'épargne brute équivalent à celui prévu au BP2015 afin que les investissements de la collectivité demeurent largement autofinancés, conformément à la stratégie financière arrêtée au début de cette mandature. L'autofinancement de la collectivité parisienne devrait ainsi atteindre au moins deux tiers de nos dépenses d'investissement en 2016.

## **2. La dynamique spontanée de nos dépenses et de nos recettes de fonctionnement implique une stratégie ambitieuse, gage du maintien de notre autofinancement.**

La résolution de l'équation financière du BP2016 ne mobilisera pas, conformément aux engagements de mandature, le levier fiscal, le taux des impôts locaux pour les Parisiens demeurant stables.

Notre collectivité dispose cependant d'une panoplie de leviers en recettes et en dépenses pour atteindre l'équilibre financier (épargne brute réglementaire) de sa section de fonctionnement : le débat d'orientation budgétaire nous conduit à exposer et à partager avec l'ensemble des élus parisiens les pistes de bouclage. D'ici au vote du budget, elles devront être précisées et affinées, compte tenu, notamment, des discussions parlementaires à venir sur le PLF et feront l'objet, comme l'an dernier, d'un travail collaboratif pour construire le budget 2016 de notre collectivité.

L'évolution physique des bases (hausse du nombre de contribuables) ainsi que la revalorisation nominale votée tous les ans par le Parlement pour tenir compte de l'inflation pourraient conduire à une hausse de près de 20 M€ du produit des impôts perçus par la collectivité parisienne.

La modernisation de la taxe de séjour adoptée dans la loi de finances pour 2015 devrait quant à elle produire son plein effet lors de l'année 2016. Les taux de fréquentation des établissements parisiens hébergeant des touristes demeurent toujours aussi élevés, signe de l'attractivité touristique de Paris. 2016 sera ainsi la première année complète du passage de la taxe de séjour d'un mécanisme forfaitaire pesant notamment sur les établissements hôteliers à un mécanisme dit au réel, la taxe étant perçue sur les visiteurs. Les plateformes Internet proposant des solutions d'hébergement type AirBnB ou Homelidays contribueront par ailleurs à la collecte de la taxe de séjour. Les prévisions de recettes devraient donc au BP2016 être ajustées en conséquence et le produit perçu augmenter de 10 à 15 M€.

La collectivité parisienne pourrait par ailleurs envisager de relever le taux des droits indirects perçus lors des transactions immobilières, la loi de finances pour 2014 ayant ouvert aux Départements la possibilité de passer d'un taux de 3,8 % à 4,5 %. Ces droits de mutation, qui concerneraient les ventes de biens immobiliers sur le territoire parisien (40000 en 2014), pourraient ainsi procurer à notre collectivité environ 140 M€ de recettes supplémentaires.

La taxation spéciale pesant sur les résidences secondaires à Paris pourrait être renforcée afin de contribuer encore davantage à la fluidité du marché parisien et desserrer les contraintes du marché locatif que les Parisiens éprouvent durement. Une modification des règles d'abattement pourrait, si elle était votée par le Parlement, dégager 50 à 60 M€ de recettes supplémentaires pour notre collectivité.

La situation du stationnement à Paris appelle de son côté un changement de paradigme. Nous ne pouvons durablement accepter de constater un taux de respect du paiement du stationnement dit rotatif inférieur à 10 %. Près de 90 % des automobilistes occupant le domaine public parisien pour stationner leur véhicule pendant une courte durée ne s'acquittent pas des droits de stationnement. Rien ne pouvant justifier cette incivilité, le contrôle du paiement du stationnement fera l'objet d'un renforcement en 2016, conformément au plan annoncé par le Préfet de police, en lien avec les services

municipaux en charge de la voirie. Avec la généralisation de la possibilité de régler son stationnement par téléphone portable, nous pourrions enregistrer une hausse des droits perçus par la collectivité de près de 30M€.

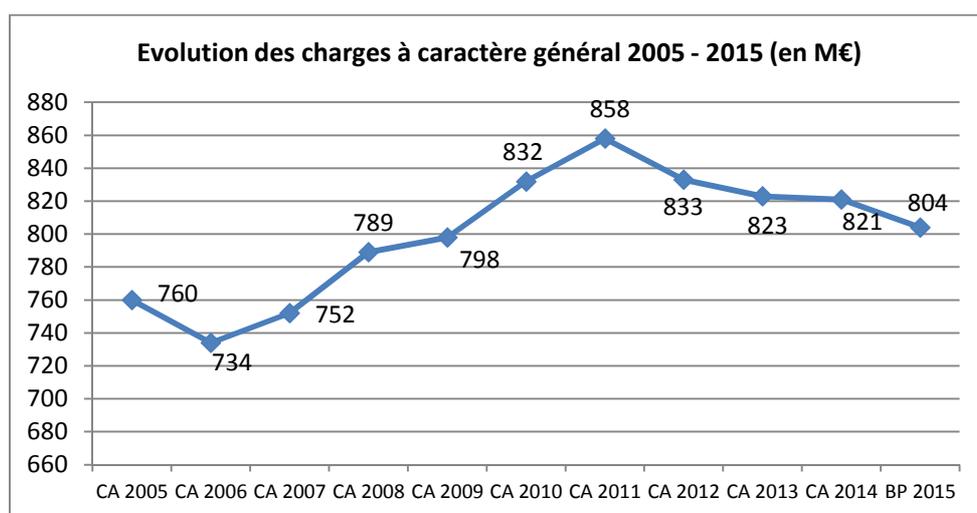
Nous poursuivrons également en 2016 notre politique de dynamisation des recettes perçues des concessionnaires de la Ville. L'actualisation de redevances au tarif parfois obsolètes, la négociation de redevances significativement plus élevées à l'occasion des renouvellements de concessions et l'optimisation de nos relations financières avec certains partenaires de la Ville devraient ainsi nous permettre de dégager 10 M€ de recettes supplémentaires dans ce domaine.

Comme l'an dernier, et compte tenu du contexte financier contraint de notre collectivité, nous devons poursuivre une politique de sobriété en matière de dépenses de fonctionnement. En 2016, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pourrait ainsi nous conduire à dégager entre 130 et 150 M€ d'économies.

Après l'important plan d'économies qui avait permis le bouclage du BP 2015, cette démarche a été reconduite pour 2016, impliquant l'ensemble des adjoints et les groupes de la majorité. La philosophie de cette démarche reste la même : optimiser le fonctionnement de la collectivité et rechercher des pistes d'économies innovantes tout en maintenant la qualité du service public rendu aux Parisiens.

Nous agirons ainsi en 2016 à nouveau résolument sur les charges à caractère général et le fonctionnement courant de l'administration parisienne. La mise en œuvre au BP 2015 d'un plan d'économie sans précédent a permis aux dépenses courantes de fonctionnement de s'élever à 804 M€, en baisse de 12 M€ par rapport au BP 2014. Cet effort sera poursuivi en 2016.

Afin de préserver l'activité parisienne et l'offre aux Parisiens, l'effort d'économie a principalement pu être réalisé grâce aux réflexions menées sur le potentiel de mutualisation, de ré-internalisation et de rationalisation des dispositifs existants, en particulier sur les dépenses de l'administration (optimisation des dépenses de communication, de la politique d'achat et de l'entretien sur l'espace public). La cible d'économies sur ce poste est ainsi fixée à 20 M€ pour 2016.



Malgré une progression de près de 40 % des contributions versées depuis 2005 (de 556 M€ à 779 M€ en 2015), la qualité des échanges entre Paris et la Préfecture de Police, le STIF et le SYCTOM a permis de maîtriser la progression du coût de ces contributions pour la collectivité parisienne.

Ce dialogue avec nos partenaires sera poursuivi, en recherchant des niveaux de participation de la Ville de Paris compatibles avec la poursuite des missions de ces établissements, dans une logique partagée d'optimisation des moyens de fonctionnement et de poursuite des plans d'investissement. Pour 2016, 15 à 20 M€ d'économies sont attendues sur le total de nos contributions.

Plus globalement, et au-delà des partenaires évoqués ci-dessus, il sera tenu compte du niveau des fonds de roulement que peuvent présenter les comptes de certains des organismes bénéficiaires d'importantes participations de la Ville de Paris. Ce travail fin d'analyse pour optimiser les flux financiers de la collectivité parisienne avec des partenaires associatifs ou des établissements de coopération intercommunaux (interdépartementaux) devrait permettre de dégager près de 10 M€ d'économies.

En 2016, la Ville de Paris poursuivra sa politique de ressources humaines tournée vers les services publics aux Parisiennes et aux Parisiens tout en garantissant une évolution maîtrisée de la masse salariale. Les dépenses de personnel vont permettre d'accompagner l'ouverture de nouveaux équipements mais également d'augmenter l'emploi public notamment dans les secteurs de la propreté et de la petite enfance, deux secteurs prioritaires de recrutements de la mandature. L'effort de sobriété sur les fonctions support sera maintenu, ce qui pourrait contribuer à modérer la progression de la masse salariale en 2016 par rapport à l'exécution 2015, nos prévisions à ce stade allant de +1,6 à +2,4%.

Le gouvernement a enfin annoncé que des modernisations comptables pour les collectivités territoriales seraient mises en œuvre en 2016 : reclassement de certaines dépenses de fonctionnement en investissement (par exemple pour des contributions et participations versées qui sont aujourd'hui comptabilisées en fonctionnement et dont une quote-part serait reclassée en investissement), précisions sur certaines recettes d'investissement à reclasser en recettes de fonctionnement, modalités d'amortissement de certains biens, etc. Des discussions en cours avec les services de l'Etat, il ressort qu'environ 60 M€ pourraient être concernés pour Paris et viendraient ainsi modifier le besoin de financement de la collectivité parisienne en 2016 compte tenu du niveau réglementaire d'épargne brute auquel nous sommes tenus.

### **3. Cette stratégie financière rigoureuse et responsable permettra à la collectivité parisienne de poursuivre ses priorités en 2016 et de déployer le Programme d'Investissement de la Mandature.**

#### **3.1. Un Programme d'Investissement pour la Mandature (PIM) ambitieux et prioritairement orienté vers les quartiers populaires**

Le PIM présenté en décembre dernier devant le Conseil de Paris, d'un montant de **10 Mds€** signe le volontarisme et la singularité de notre municipalité en matière d'investissement public. La déclinaison du PIM en 2016 devrait ainsi nous conduire à inscrire des crédits de paiement de l'ordre de **1,6 Md€**. Les Parisiens seront associés à la construction du Paris de demain grâce au budget participatif, avec une enveloppe de plus de 100 M€. Sur l'ensemble du PIM 2015 – 2020, l'objectif est de réserver une enveloppe de 5 % à ce dispositif.

Par ailleurs, la Ville de Paris a souhaité, dès le début de la mandature, **faire des quartiers populaires sa priorité**. Cet engagement pour une ville fondée sur l'égalité de ses territoires et la solidarité de ses habitants, se traduit en actes jour après jour. Après le vote en 2015 du Contrat de Ville, cette orientation politique majeure trouve son expression dans la territorialisation du Programme d'Investissement de la Mandature. En effet, au cours de l'année 2015, l'ensemble du PIM localisé a été construit selon cette grille d'analyse en faveur des quartiers populaires. Ce travail inédit vient

concrétiser l'engagement fort de la municipalité et permet d'en rendre compte précisément aux habitants. A terme, et pour cette mandature, **plus de 25 % du PIM territorialisé bénéficiera aux quartiers populaires de Paris**, qu'ils soient couverts par la politique de la ville ou relèvent de nos grands projets de renouvellement urbain. C'est un effort massif de priorisation pour l'éducation, la jeunesse, le logement, les transports, le développement économique, le cadre de vie. C'est une transformation majeure de territoires trop longtemps relégués aux franges de Paris, et qui deviennent aujourd'hui le cœur de notre Métropole.

Ce n'est qu'en investissant massivement dans nos quartiers que nous répondrons aux besoins des habitants, notamment les plus en difficultés, et que nous relèverons les défis qui se posent à nous pour construire jour après jour une ville bienveillante, fraternelle et inclusive. C'est une action déterminée en faveur de ces « must go zones » dont Paris est si fière.

### 3.2. Une priorité absolue : le logement

Le logement des Parisiens est la priorité de la mandature. Notre objectif est d'atteindre 30 % de logements sociaux en 2030 en favorisant le rééquilibrage territorial et la mixité sociale. Pour développer une offre de logements accessibles, la Ville s'est ainsi fixé l'objectif de **10 000 nouveaux logements par an**. Pour relever ce défi, notre collectivité poursuivra une politique volontariste d'acquisition d'immeubles tout particulièrement dans des zones déficitaires en logement social. Elle développera aussi la préemption de lots de copropriétés dans le diffus.

Le développement d'une offre accessible passera aussi par la mobilisation du parc privé. Grâce à des contreparties garanties par la Ville aux propriétaires, le dispositif Multiloc permettra ainsi de lutter contre la vacance et de mettre en location des appartements pour les classes moyennes à des prix inférieurs au marché.

Notre municipalité porte en outre des exigences qualitatives élevées en matière de rénovation thermique des immeubles les plus énergivores et de lutte contre l'insalubrité. Dès le premier trimestre 2016, **le plan « 1 000 immeubles énergivores »** entrera dans sa phase opérationnelle. Répondant à un triple objectif de lutte contre la précarité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie et d'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, ce plan va permettre d'accélérer considérablement la rénovation thermique du parc de logements privés et bénéficier à de nombreux Parisiens, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Enfin, la Ville continuera à développer des solutions d'hébergement pour les personnes sans domicile, en veillant à privilégier systématiquement l'accès et le maintien dans le logement. Le dispositif Louez solidaire permettant la sortie d'hôtel des familles vers un logement sera par exemple doublé sur la mandature pour atteindre 2000 appartements mobilisés.

### 3.3. Ambition écologique et innovation

Rénovation thermique des logements sociaux et privés et des écoles, développement de l'alimentation durable et de la production d'énergies renouvelables et de récupération ou encore construction de bâtiments à haute performance énergétique : l'année 2016 sera l'occasion de **poursuivre et amplifier les actions ambitieuses définies dans le Plan Climat Energie** pour réduire l'empreinte écologique de Paris et accélérer l'adaptation de notre territoire au changement climatique et de préparer son actualisation en 2017. Il s'agira notamment, en s'appuyant sur le bilan carbone actualisé du territoire et de l'administration parisienne, d'évaluer les actions engagées depuis 2007 et

d'identifier les objectifs et le plan d'actions à mettre en œuvre d'ici 2030, en lien avec les engagements pris à l'occasion de la COP 21 et la Loi sur la Transition Énergétique.

En 2016, **au titre du plan de lutte contre la pollution routière**, plusieurs aides financières permettront un accompagnement des particuliers et des professionnels vers des modes de déplacement moins polluants (aides à l'achat de véhicules propres, prise en charge partielle du pass navigo ou de l'achat d'un vélo en cas d'abandon de son véhicule motorisé, aides aux copropriétés pour l'installation d'abris vélos et de points de recharges électriques, etc.). Les études pour la mise en place d'une zone à circulation restreinte seront achevées et permettront la mise en place de l'interdiction des véhicules les plus polluants dès l'été 2016. L'apaisement de la ville sera poursuivi grâce à la piétonisation de la voie George Pompidou, à la création de nouvelles zones 30 et de nouvelles zones de rencontre ainsi que de nouveaux secteurs Paris Respire ; le programme de pose des enrobés phoniques aux abords des zones les plus habitées du boulevard périphérique sera complété. Nous travaillerons aux premières expériences de « rues aux enfants » et à une deuxième édition de la Journée sans voiture.

Parallèlement, **améliorer les déplacements des Parisiens et offrir des alternatives aux modes de transports polluants** resteront des axes d'action prioritaires. Les travaux de prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières se poursuivront. Notre effort financier consacré à l'extension de la ligne 14 sera confirmé et la Ville participera de façon significative aux travaux de modernisation et d'adaptation des stations de la ligne 11, nécessaires à son prolongement en Seine-St-Denis. Suite à l'adoption du contrat de plan Etat Région (CPER) en avril 2015, de nouveaux projets ont pu être inscrits à l'agenda régional des prochaines années : extension du T3 à l'ouest et à Nation, liaison à haut niveau de service sur les quais. Les études préalables à la concertation concernant ces projets ainsi que la liaison à haut niveau de service de la rocade des gares se poursuivront en partenariat avec le STIF. Les investissements massifs nécessaires à la sortie du diesel pour le parc de bus de la RATP seront programmés dans le cadre du nouveau contrat STIF-RATP. Le plan en faveur du vélo adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2015 se traduira par plusieurs aménagements, notamment au titre du Réseau express vélo (REVE) et du stationnement vélo. Le stationnement des deux-roues motorisés sera également développé dans le but notamment de désencombrer les trottoirs. Afin de promouvoir les mobilités électriques, le programme de création de bornes de recharge, notamment des bornes de recharge accélérée, sera poursuivi.

La **transformation urbaine de Paris** continue avec, en 2016, la dernière étape de l'Appel à Projets Urbains Innovants « Réinventer Paris » qui permettra de voir se concrétiser sur 23 sites des projets exceptionnels, tout en contribuant de manière significative aux objectifs de cessions foncières.

Autre élément clé de la convergence entre l'urbanisme et l'innovation, un travail ambitieux, coordonné avec les communautés d'agglomérations voisines, mettra en place un « Arc de l'Innovation » reliant les quartiers en mutation bordant le périphérique de la Porte de Pouchet à la Porte de Vanves. De nouvelles ambitions urbaines seront poursuivies, notamment à la Porte Maillot, la Porte de Montreuil, dans le quartier de la Gare Montparnasse, sur Bercy-Charenton, Chapelle internationale, Gare des Mines-Fillettes et Porte de Vincennes.

La poursuite des GPRU bénéficiera des succès rencontrés par les candidatures parisiennes au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRNRU) et au programme Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). Ainsi, les secteurs Porte Montmartre/Porte d'Aubervilliers (18<sup>ème</sup>), Bédier/Oudiné/Chevaleret (13<sup>ème</sup>), Orgues de Flandre (19<sup>ème</sup>), le quartier de la Goutte d'Or (18<sup>ème</sup>) et Porte de Bagnolet-Porte de Montreuil (20<sup>ème</sup>) vont être transformés et redynamisés économiquement et commercialement.

La **politique d'innovation** sera renforcée afin d'accompagner un écosystème qui est maintenant l'un des plus performants au monde. Il s'agira d'une part d'accompagner le succès de nouvelles plateformes d'innovation et d'autre part d'accélérer les efforts sur l'attractivité internationale en formant des partenariats et des échanges avec des entrepreneurs du monde entier.

2016 sera l'année de lancement d'**une nouvelle étape ambitieuse de la politique de la Ville de Paris de soutien aux commerces de proximité**. Les opérations Vital Quartier 1 et 2 sont incontestablement une réussite, plus de 650 commerces ayant pu être sauvés. Cette politique va s'enrichir de nouveaux outils d'ici le début de l'année 2016 : le lancement d'un contrat de revitalisation commerciale dans les zones en fragilité pour permettre la préemption de locaux, la constitution d'un GIE pour la commercialisation des pieds d'immeubles des bailleurs sociaux, la rénovation de vitrines de commerce chez les bailleurs, le soutien à l'animation commerciale de certaines zones et la mise en place de logistique durable.

**La qualité de l'espace public nécessite une action résolue contre les nuisances et incivilités.** Le budget consacré à la prévention et la protection est de fait préservé. Dans le cadre de la politique de la prévention menée par le Département, l'année 2016 sera marquée par l'ouverture du centre social Rosa Parks (18-19<sup>ème</sup>), l'engagement des travaux du futur centre social de la Porte Pouchet (17<sup>ème</sup>) et le déménagement du Centre social Relais Ménilmontant (20<sup>ème</sup>). Le Département poursuivra par ailleurs son soutien aux clubs de prévention spécialisée, au fonctionnement des centres sociaux (30 centres sociaux) et des associations de quartier (13), ainsi qu'aux trois Espaces Dynamiques Insertion cofinancés avec la Région. Comme en 2015, la stabilité de l'enveloppe dédiée à la prévention spécialisée et aux associations de quartier est un autre exemple de cette cohérence politique où prévention, solidarité, lien social et insertion sont conjointement priorisés.

**Dans le domaine de la propreté et des déchets**, au-delà de l'effort d'optimisation de ses moyens d'action, la collectivité va développer des dispositifs novateurs tels que notamment la collecte des bio-déchets sur les grands sites de production de la Ville (50 marchés découverts et restaurants administratifs). En déployant en 2016 **les équipements nécessaires à l'exercice et au suivi de la collecte sur un parc de véhicules en partie renouvelé**, la collectivité s'engage à mieux servir les Parisiens. Par ailleurs, avec l'ouverture d'un nouveau centre de valorisation et d'accueil des encombrants (CVAE Pantin) et la pérennisation du dispositif de Eco-point mobiles permettant d'opérer une collecte des petits encombrants, le budget 2016 vise également à permettre un Paris plus propre, grâce à la réduction des dépôts sauvages et une collecte des encombrants toujours plus efficace car plus proche, plus visible des Parisiens et répondant mieux aux exigences des filières de tri.

Enfin, en développant son action de coopération internationale en matière de déchets, la Ville de Paris traduit en actes la déclaration des maires européens de la COP 21 qui appelle notamment à «renforcer la coopération et le partage d'expériences avec les Villes du monde entier».

Paris veut être **une collectivité locale motrice dans l'émergence d'une véritable économie du réemploi, respectueuse des ressources naturelles**. C'est pourquoi l'année 2016 verra la mise en œuvre d'un plan de relance du tri qui, outre de nouveaux équipements sur l'espace public (tels que des colonnes à verre), prévoira des opérations de sensibilisation aux bons gestes de tri pour s'engager résolument et concrètement dans une trajectoire « zéro déchet ».

**L'économie circulaire représente également une opportunité d'innovation et d'excellence pour la Ville de Paris**. 2016 verra le déploiement de l'économie circulaire sur les campus et au sein des cursus de formation de nos grandes écoles et universités, la création d'incubateurs et de pépinières dédiées à l'économie circulaire, l'éco-conception et l'économie du partage.

### 3.4. L'effort soutenu au profit des familles, de l'enfance et de la jeunesse

Le renforcement du **service public municipal de la petite enfance** constituera une priorité de la municipalité pour soutenir les familles parisiennes. Au cours de cette mandature sera ainsi réalisé un plan crèches visant à proposer 5 000 nouvelles places d'accueil, en ciblant les territoires prioritaires. Pour 2016, l'objectif est de proposer 620 nouvelles places.

**La priorité donnée par la municipalité à l'éducation** se traduira, en 2016, par l'achèvement et de lancement de nombreuses opérations de restructuration et de rénovation de bâtiments scolaires. La nouvelle école Monceau (8<sup>ème</sup>) et la restructuration des bâtiments du collège Françoise Séligmann (10<sup>ème</sup>) seront achevées tandis que les travaux du collège Lucie Faure (20<sup>ème</sup>) se poursuivront. De nombreuses opérations nouvelles débiteront dans tous les quartiers parisiens, notamment à l'école Cardinal Amette (15<sup>ème</sup>), dans l'école de la Zac Clichy Batignoles (17<sup>ème</sup>), à l'école rue Championnet (18<sup>ème</sup>) et au collège Claude Chappe (19<sup>ème</sup>). La deuxième tranche du projet de rénovation thermique des écoles parisiennes entrera en action. Les travaux, portant au total sur 140 écoles réparties dans l'ensemble des arrondissements, commenceront dès l'été 2016 pour certaines écoles, et permettront de diminuer de 30 % les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments.

Le soutien de la Ville à la réussite des élèves sera en 2016 encore au cœur de notre action. Nous achèverons les recrutements prévus dans le Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF de 940 animateurs (en ETP) et nous poursuivrons également le plan de formation de nos personnels d'animation qui accueillent les enfants dans des ateliers périscolaires gratuits, qui sont plébiscités par les familles, les mardis et vendredis ou encore les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires dans le cadre des centres de loisirs.

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante, 2016 verra le lancement de travaux de construction de nouveaux campus universitaires d'envergure internationale avec notamment Condorcet à la Porte de la Chapelle (18<sup>ème</sup>) pour les sciences humaines et sociales pour l'université Paris 1 - Panthéon Sorbonne et les travaux de construction du nouveau site de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 commenceront également à Picpus (12<sup>ème</sup>). La création de nouveaux lieux de recherche et d'innovation sera également engagée avec le projet d'« Institut du patient digital en « onco-hématologie » – Meary sur le campus de l'Hôpital Saint-Louis (10<sup>ème</sup>). La 2<sup>ème</sup> tranche de la rénovation du campus Lhomond de l'Ecole Normale Supérieure et les travaux de rénovation de l'Institut Henri Poincaré (visant notamment à créer un musée des mathématiques) seront lancés en coopération avec l'Etat. En parallèle, le programme Emergences de financement de la recherche sera consolidé. Enfin, l'investissement important de la Ville dans la vie étudiante sera poursuivi : un 1<sup>er</sup> projet sera présenté dans le cadre de l'étude de programmation pour la création d'un nouveau campus innovant (combinant 500 logements étudiants et des équipements répondant aux nouveaux usages des étudiants) sur la parcelle de Censier (5<sup>ème</sup>), la politique volontariste de financement de 1000 logements étudiants et chercheurs par an permettra de faire émerger de nouveaux modèles de résidence (en parallèle du versement de l'Aide à l'Installation dans un Logement Etudiant) et de nouveaux espaces de vie étudiante seront inaugurés Rue de Rennes dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, tout en poursuivant le soutien à la vie associative, à l'engagement des étudiants et à la mobilité internationale via le dispositif *Erasmus Paris*.

S'agissant de **la politique de la Ville de Paris à destination de la jeunesse**, la concertation engagée avec les élus, les jeunes, les professionnels du secteur et les gestionnaires d'équipements, portera ses fruits à partir de 2016, avec le nouveau maillage territorial de l'offre dédiée aux jeunes. Par ailleurs, la Ville de Paris continuera d'encourager l'engagement et la citoyenneté des jeunes (Conseil Parisien de la Jeunesse, Bafa citoyens, etc.) ainsi que l'aide aux projets citoyens. Paris accueillera

enfin 300 jeunes volontaires en service civique en 2016 engagés dans 35 missions d'intérêt général au service des Parisiens.

### 3.5. Un large accès à la culture et aux loisirs

**L'accès de tous les Parisiens à la culture et à la pratique artistique** constitue l'ambition majeure de la politique culturelle de la Ville de Paris. En 2016, la réforme des conservatoires, qui vise à offrir à tous les petits Parisiens une éducation artistique de qualité ainsi que l'ouverture de la Canopée des Halles, dont les 6 000 m<sup>2</sup> seront entièrement dédiés aux pratiques artistiques et culturelles des Parisiens et des Franciliens (bibliothèque, conservatoire, maison des pratiques artistiques amateurs et centre dédié au hip-hop « La Place ») traduiront cette ambition.

Le plan pour les édifices culturels, annoncé par la Maire de Paris en mai 2015, verra ses premières réalisations et le nombre d'opérations mises en chantier sera doublé par rapport à l'an passé. Enfin, 2016 sera marqué par le lancement du plan de rénovation des Théâtres de la Ville et du Châtelet à l'été. Les 14 musées de la Ville de Paris accueillent plus de 3 millions de visiteurs chaque année (+11% en 2014) depuis la création de l'établissement public Paris-Musées il y a trois ans. La programmation de plus d'une vingtaine d'expositions et l'amélioration de la scénographie des collections permanentes en 2016 permettront de renforcer l'engouement du public, de même que l'intégration des musées parisiens au Paris City Pass proposé par l'Office du Tourisme pour découvrir les lieux emblématiques de la capitale. La mise en ligne des collections des musées parisiens sera amplifiée et 2016 verra la création d'un nouveau portail des collections, permettant aux professionnels et au grand public d'accéder facilement aux œuvres numérisées. 2016 sera également marquée par le lancement de plusieurs opérations d'investissement emblématiques : rénovation du musée Carnavalet, déplacement du musée du Gal Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris – Musée Jean Moulin, création d'une nouvelle sortie pour les Catacombes.

Dans **le secteur de l'entrepreneuriat culturel et des métiers d'art**, 2016 verra le lancement de nombreuses opérations emblématiques de la mandature, notamment la première phase du plan de soutien aux entreprises culturelles (librairies, disquaires, salles de concert), le démarrage des travaux de la Villa du Lavoisier (10<sup>ème</sup>) et des Frigos (13<sup>ème</sup>) et l'achèvement de la rénovation de la Cour de l'Industrie (11<sup>ème</sup>). Par ailleurs, les Ateliers de Paris fêteront leurs 10 ans et ce sera l'occasion de réaffirmer le rôle central de ce lieu unique pour soutenir les créateurs émergents et consolider les partenariats internationaux existants, en particulier avec la ville de Kyoto.

**En matière sportive**, l'année 2016 verra un renforcement de la pratique sportive avec la livraison de nombreux équipements de proximité : gymnase Delessert (10<sup>ème</sup>), gymnase au centre sportif Géo André (16<sup>ème</sup>), gymnase au centre sportif Suchet (16<sup>ème</sup>), démarrage des travaux pour la création d'un gymnase sur le TEP Neuve St-Pierre (4<sup>ème</sup>), gymnase Baron Leroy/Gerty Archimède (12<sup>ème</sup>) et le Gymnase Folie-Régnault Ménilmontant (11<sup>ème</sup>). La couverture des tennis de Niox (16<sup>ème</sup>), du TEP Wimile (16<sup>ème</sup>) et du TEP Chaumont (19<sup>ème</sup>) permettront également de développer la pratique sportive. Les premières réalisations du Plan « Nager à Paris » se concrétiseront avec la couverture du grand bassin extérieur de la piscine de la Butte aux Cailles (13<sup>ème</sup>) et l'installation des bassins provisoires au centre sportif Emile Antoine (15<sup>ème</sup>) et au centre sportif Louis Lumière (20<sup>ème</sup>).

Après un lancement réussi en 2015, la plateforme de l'innovation sportive Le Tremplin s'installera définitivement au Stade Jean-Bouin au printemps 2016 afin de continuer à dynamiser la filière économique du sport.

Engagement de mandature, **la conquête de l'espace public comme terrain de jeux et d'activités sportives** prendra une dimension supplémentaire dès le printemps 2016 avec l'aménagement d'installations gymniques de rue et de pratiques douces, d'un mobilier urbain adapté à la glisse et aux acrobaties urbaines, de nouveaux city-stades, de parcours de santé et d'espaces sportifs dans les parcs, ainsi que de circuits identifiés pour la course dans la ville.

Le développement de la pratique sportive passera également par **la création de nouveaux créneaux sportifs et l'optimisation des équipements existants** : élargissement des créneaux en soirée après 22h30 et ouverture de nouveaux créneaux dans les équipements sportifs des établissements scolaires après le temps scolaire. Afin de renforcer l'accès de tous au sport, le programme d'animations des Centres Sportifs Découvertes sera conforté et réorienté vers les quartiers prioritaires en lien avec le Contrat de Ville. Paris accueillera par ailleurs **de nombreux grands événements sportifs** avec les Championnats d'Europe de Badminton et de Karaté, les Championnats du monde d'Escalade et l'Euro 2016 de football, troisième événement sportif le plus médiatique au monde. En 2016, nous préparerons également les Championnats du monde de Handball (janvier 2017) et les Championnats du monde de Hockey-sur-glace (mai 2017) qui seront autant d'étapes importantes dans le cadre de la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette candidature lancée en septembre 2015 constituera un enjeu majeur pour le rayonnement de la Ville et sera « co-construite » avec le mouvement sportif et les habitants tout au long de l'année 2016.

### 3.6. La solidarité pour les Parisiens les plus vulnérables et pour les Réfugiés

La Ville de Paris, grâce au pacte de lutte contre l'exclusion signé en février 2015, a pu déployer des efforts sans précédent pour permettre un accueil digne des nombreux exilés ayant trouvé refuge dans la capitale. Ces efforts se poursuivront en 2016 avec le déploiement de nouvelles mesures, dans le champ de compétences de la collectivité parisienne avec notamment le développement des dispositifs de veille sociale et d'accès aux droits ou encore le soutien accru aux dispositifs d'intégration. La pérennisation d'interventions de terrain auprès des réfugiés, l'amélioration de la prise en charge des publics relevant du Département, le renforcement des équipes de terrain et l'augmentation des lieux mis à la disposition de l'Etat pour renforcer les capacités d'hébergement d'urgence, tels seront les axes de notre politique pour accueillir dignement les réfugiés. De même, des efforts sur les dispositifs d'intermédiation locative seront à nouveau accomplis : le dispositif « Louez Solidaire » sera en 2016 davantage sollicité et plus de 3 M€ supplémentaires seront dédiés.

Concomitamment, la Ville de Paris poursuivra ses efforts en faveur de la solidarité et du soutien aux publics fragilisés. L'année 2016 verra la mise en œuvre des 100 mesures du pacte de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature. Ce sont ainsi, conformément à l'engagement pris, 5M€ de dépenses nouvelles qui sont consacrées à l'amélioration des dispositifs destinés à mieux prévenir, mieux intervenir et mieux insérer les personnes concernées (nouvel espace Solidarité insertion familles, nouveau restaurant solidaire, refonte des maraudes mettant fin aux zones non ou mal couvertes).

**La stratégie parisienne pour l'enfance et l'adolescence** sera présentée au Conseil de Paris de novembre 2015. Il s'agit d'adapter notre service public et d'apporter des réponses nouvelles aux évolutions des besoins des enfants, des adolescents et de leurs parents, quelle que soit la configuration familiale et quelle que soit la situation socio professionnelle. Deux nouveaux équipements innovants seront ainsi ouverts (halle Secrétan et rue d'Archereau).

Avec l'adoption des agendas d'accessibilité programmée à l'automne 2015 et le lancement de la préparation du prochain schéma handicap, **l'accessibilité et la prise en charge des personnes en**

**situation de handicap feront en 2016 l'objet d'un effort toujours plus marqué.** Par ailleurs, la politique d'inclusion des personnes handicapées, réaffirmée en 2015 avec une meilleure visibilité donnée au « mois extra-ordinaire », demeurera une préoccupation majeure de la Ville de Paris.

Dans le domaine de la santé, **la lutte contre les inégalités sociales, environnementales et territoriales** constitue l'axe principal de la mandature et les différentes mesures adoptées s'inscrivent toutes dans cet objectif : l'aide à l'installation de professionnels de santé avec Paris Med, le soutien à l'ouverture de maisons et centres de santé (deux doivent ouvrir en 2016) mais également le plan parisien de santé environnementale ou les conclusions des états généraux de la PMI et du parcours naissance vont permettre une meilleure adaptation des politiques publiques de prévention et de prise en charge.

Enfin, **en matière de politique de la ville**, Paris avait négocié sans concession avec l'Etat la réforme de la géographie prioritaire en 2015, ne laissant aucun arrondissement parisien de côté. Conformément à ses engagements – également pris par l'Etat - la Ville maintiendra en 2016 son budget dédié aux quartiers politique de la ville. Elle s'engage à la plus grande mobilisation possible de l'ensemble des outils et dispositifs dits de droit commun et reconduit les inscriptions sur les subventions spécifiques politique de la ville. Pour mieux signifier que l'emploi est la priorité de ce Contrat de Ville, et après révision de son règlement, le Fonds d'Aide Parisien aux Jeunes, qui permet à la fois de répondre à des besoins ponctuels et de faciliter l'insertion professionnelle d'environ 2000 jeunes, sera porté à 850000€.

La réforme du **service public parisien de l'emploi** se poursuivra en 2016. Les objectifs sont multiples: proposer un service au plus proche des habitants, un service plus lisible, un soutien accru à nos partenaires (Mission Locale, PLIE, Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance) et une meilleure complémentarité avec les différents acteurs. L'initiative Emploi voulue par la Maire se concrétisera par un travail important mené au plus proche du territoire avec les entreprises, les commerces et les artisans pour les aider dans leurs processus de recrutement. Paris poursuivra en 2016 ses efforts en faveur de la formation des chercheurs d'emploi, notamment de l'apprentissage du Français pour les primo arrivants.

En 2016, la Ville de Paris poursuivra **sa politique de ressources humaines tournée vers les services publics aux Parisiennes et aux Parisiens**, en accompagnant l'ouverture de nouveaux équipements mais également en augmentant l'emploi public notamment dans les secteurs de la propreté et de la petite enfance, deux secteurs prioritaires de recrutements de la mandature. Alors que la mise en œuvre de réformes de grande ampleur notamment dans le secteur périscolaire (aménagement des rythmes éducatifs, contrat enfance jeunesse) devra encore s'accompagner de recrutements d'adjoints d'animation, le nombre de vacations à la direction des affaires scolaires continuera en parallèle à diminuer. L'accent sera mis en outre sur l'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat des agents. Avec plus de 12 M € consacré à la formation, la collectivité parisienne poursuivra son effort pour développer leurs compétences. Elle accompagnera la nécessaire rénovation des restaurants administratifs et augmentera la part de l'alimentation durable dans les menus. En 2016, le nombre de promotions de grade progressera, notamment pour les agents de catégorie C et un logement du parc social de la Ville sur quatre sera désormais proposé à la désignation d'un agent, contre un sur six jusqu'à présent.

\*\*\*

Mettre en lumière à leur juste mesure les contraintes pesant sur le bouclage du budget 2016, affirmer nos choix qui concrétisent la mise en œuvre du programme de la mandature et rendre compte

en toute transparence des leviers sous-tendant notre stratégie budgétaire participent de notre volonté d'une communication financière sincère et transparente, que nous devons aux élus du Conseil de Paris et aux Parisiens.

Par une volonté affirmée de modernisation de son administration et de ses modes d'intervention, la Ville de Paris conciliera maintien de la qualité de ses indicateurs financiers, développement d'un service public performant et mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissement.

Malgré un contexte exigeant, ce budget traduit la volonté de l'exécutif de mener à bien son programme de mandature : les finances de la Ville doivent rester saines, grâce à un effort inédit de recherche d'économies et d'optimisation de nos recettes ; dans le même temps, le budget de la mandature doit nous permettre de mettre en œuvre les priorités politiques de la collectivité parisienne que sont notamment la transition énergétique et la cohésion sociale.